



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

LXXIX. Les Chevaliers De La Toison D'Or En Espagne. An de J. C. 1429.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

LXXIX.

LES CHEVALIERS DE LA TOISON D'OR
En Espagne.

An de J. C. 1429.

Philippe le *Bon*, Duc de Bourgogne institua cet Ordre à Bruges, le jour qu'il épousa Elizabeth fille de Jean I. Roi de Portugal, qui fut le 10. de Janvier 1429. Cette institution paroît clairement par la Patente qu'il fit expédier à ce sujet. La voici: *Philippe par la grace de Dieu, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, & de Limbourg, Comte de Flandres, d'Archois, de Bourgogne, Palatin de Haynaut, de Hollande, Zeelande, & Namur, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines. Sçavoir faisons à tous presens, & advenir, que pour la très-grande, & parfaite amour, qu'avons au noble Estat, & Ordre de Chevalerie, dont de très-ardente & singuliere affection desirons l'honneur, & agrandissement: Pourquoi la vraie Foy Catholique, l'Estat de nostre Mere Sainte Eglise, & la tranquillité & prosperité de la chose publique soient, comme être peuvent, défendues, gardées, & maintenues: Nous à la gloire & louange du Tout-puissant nostre Créateur & Rédempteur, en révérence de sa glorieuse Vierge Mere, & à l'honneur de Monseigneur St. Andrieu (André) glorieux Apôtre, & Martyr, à l'exaltation de la Foy & de St. Eglise, & excitation des vertus & bonnes mœurs, le 10. jour du Mois de Janvier, l'an de nōtre Sei-*
gnent



Chevalier de la Toison d'Or.

OR

tua
ousa
qui
tion
pé-
race
Bra-
Ar-
Hol-
aint
Ma-
mir,
u'a-
dont
hon-
Foy
lise,
lique
s, &
tout-
reuvé-
nment
Apb-
e Ste.
œurs,
re Sei-
gnent



gueur 1429. qui fut le jour de la solemnisation du Mariage de Nous & de nostre très-chere & très-aimée Compagne Elizabet, en nostre ville de Bruges, avons prins, créé & ordonné & par celles présentes prenons, créons & ordonnons un Ordre, & Fraternité de Chevalerie, ou aimable Compagnie, de certain nombre de Chevaliers, que voulons estre apellée L'ORDRE DE LA TOISON D'OR &c. Il se fit lui-même Chef & Grand-Maître de l'Ordre, & donna à ses Chevaliers un Colier d'or composé de quelques figures de fusils à faire du feu, d'où sortoient des étincelles de feu, le tout environné de riches pierreries, & la Toison d'Or pendoit au-dessous du Colier.

Quelques-uns ont cru qu'en instituant cet Ordre, ce Prince avoit fait allusion à la Toison de Gédéon, dont l'Histoire est représentée dans les anciennes tapisseries de Philippe, qu'on expose encore tous les ans à Bruxelles dans l'Eglise de St. Gudule. D'autres, qu'il eut en vuë l'Histoire de Jason, parce que la Toison d'Or a plus de rapport à celle-ci qu'à celle de Gédéon, & qu'elle représente fort bien la fertilité du pays que Philippe possédoit, d'autant que toutes les Lettres du mot JASON sont justement celles qui commencent les cinq mois de l'année, où on a accoutumé de recueillir les fruits, savoir :

J uillet.

A oût.

S eptembre.

O ctobre.

N ovembre.

C 3

Quel-

Quelques-uns y ajoûtent le mot *Autre n'auray*.

D'autres soutiennent que le Duc institua cet Ordre à l'imitation de la Jarretiére, en considération d'une certaine Dame qu'il aimoit passionément, & lui donnent une origine pour le moins aussi burlesque que celle de l'Annonciade. Mais il est plus aparent, dit Schooneebeck, qu'il l'institua dans la vuë d'aller faire la guerre au Turc en Syrie, & pour la propagation de la Foi Catholique; car il témoignoit beaucoup de passion pour cela, aussi-bien que la plupart de la Noblesse des Pays-bas, ainsi qu'on le remarque dans un vœu qu'il fit à Lille, pendant la solemnité d'une grande Fête, où l'on représenta les aventures de Jason. Voici les termes dans lesquels ce vœu étoit conçu.

„ Je vouë premièrement à Dieu mon Créateur,
 „ & à la glorieuse Vierge Marie, sa Mere, &
 „ après aux Dames, & aux Payfans, que si le
 „ plaisir du très-Chrétien, & très-victorieux
 „ Prince, mon Seigneur le Roi, est de pren-
 „ dre croissée, & exposer son corps pour la
 „ defence de la Foy Chrestienne, & resister à
 „ la damnable entreprise du Grand Turc, &
 „ des Infidelles, ainsi lors je voue loyale en-
 „ seigne de mon corps, je la servirai en ma
 „ personne, & de ma puissance audiët saint
 „ voyage le mieux que Dieu m'en donnera la
 „ grace. Et si les affaires de mondiët Seigneur
 „ le Roi estoient tels, qu'il n'y peust aller en
 „ sa personne, & son plaisir est d'y commet-
 „ tre aucun Prince de son sang, ou autre Sei-
 „ gneur Chef de son Armée, je à sondiët Com-
 „ mis obéiray & serviray audiët saint voyage,
 „ le

, le mieux que je pourray, & ainsi que si luy
 ,, même en estoit en personne. Et si pour de
 ,, grandes affaires il n'estoit disposé d'y aller,
 ,, ne d'y envoyer, & qu'autres Princes Chrestiens
 ,, à puissance convenable emprennent le saint
 ,, voyage, je les y accompagneray & m'emplo-
 ,, yeray avec-ques eux à la deffence de la Foy
 ,, Chrestienne, le plus avant que je pourray,
 ,, pourveu que ce soit du bon plaisir & congé
 ,, de mon Seigneur le Roi, & que les pays que
 ,, Dieu m'a commis, en Gouverneur, soyent
 ,, en paix & en seureté. A quoy je travaille-
 ,, ray, & me mettray en tel devoir de ma part,
 ,, que Dieu & le monde cognoistront, qu'à
 ,, moy n'aura tenu, ne tiendra. Et si durant
 ,, le sainct voyage, je puis par quelque voye
 ,, ou maniere que ce soit, sçavoir ou cog-
 ,, noistre, que le dict Grand Turc ait volon-
 ,, té d'avoir affaire à moy, corps à corps, je
 ,, pour la dicte Foy Chrestienne le combattray,
 ,, à l'aide de Dieu tout-puissant, & de sa très-
 ,, douce Vierge Mere; lesquels j'appelle tou-
 ,, jours en mon ayde. Fait à Lille le 17. jour
 ,, de Fevrier, & de l'incarnation de Nostre
 ,, Seigneur, mil quatre cens cinquante-trois.
 ,, Seigné de ma main & étoit signé: PHILIPPE.
 Après lui signèrent, Messieurs de Charolois, de
 Cleves, de Ravesteyn, d'Ospous, de Char-
 ny, de Chimay, de Crequi, de Haubordin,
 & de Berges. George Castellan dans un Poëme
 qu'il fit à la louange du Duc de Bourgogne,
 dit aussi que cet Ordre fut institué pour la pro-
 pagation de la Foy:

Mais n'est oubly le haut eslevation
 De la Toison haute & Divine Emprise
 Que pour confort, aide & reparation
 De notre foy, en long proposément
 Tu as mis sus, divulgué & emprise
 Sous autre Grand Religion comprise
 Touchant honneur & publique équité
 Pour estre mieux envers Dieu acquisé.

Ce qui se confirme encore par l'Epitaphe de
 ce Prince, où on lui fait dire:

Pour mieux maintenir l'EGLISE qui est à DIEU
 MAISON
 J'ai mis sus le noble Ordre qu'on nomme LA TOISON.

Mais si le Duc de Bourgogne eut pour motif en cela la propagation de la Foi, il semble qu'il ait eu aussi pour objet & la Toison d'or de Jason, & la Toison de Jacob: c'est-à-dire, ces Brebis tachetées de diverses couleurs, que ce Patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son Beau-Pere Laban. C'est le sentiment de Guillaume Evêque de Tournay, qui étoit aussi Chancelier de l'Ordre, lequel, dans un gros ouvrage qu'il a composé sur ce sujet, décrit sous le symbole de la Toison d'or la vertu de magnanimité & de grandeur d'ame, dont un Chevalier doit faire profession; & sous le symbole de la Toison de Jacob, la vertu de Justice dont l'ame d'un Chevalier doit être ornée. Voici comme il en parle dans la Préface qu'il adressa à Charles Duc de Bourgogne.

„ Je votre très-humble Orateur & serviteur
 „ en obéissant à vos très-humbles plaisirs &

„ com.

DES CHEVALIERS. 41

„ commandemens, ay ici redigé & mis par es-
 „ cript en deux Livres les deux manieres de
 „ Thoisons desquelles je avoye entrepris de
 „ parler si le tems & heures l'eussent adonc-
 „ ques souffert. Et traitera le premier Livre
 „ de la Thoison de Jason, que communément
 „ on nomme & qu'on peut nommer la Thoi-
 „ son d'or, & de laquelle parle Ovide en son
 „ septième Livre des Metamorphoses, & le met
 „ par fiction de poeterie comme fable; mais
 „ nous trouvons qu'Eustacius le Poëte & au-
 „ tres le mettent pour vraye Histoire, comme
 „ au plaisir de Dieu sera ci-après deduit & mon-
 „ tré, par laquelle Thoison nous sera déclair-
 „ rée la noble vertu de Magnanimité. Le se-
 „ cond Livre sera de la Thoison de Jacob le saint
 „ Patriarche de laquelle est escript par Moïse
 „ au XXX. Chapitre de Genes, & laquelle
 „ nous apprendra la vertu de Justice, lesquelles
 „ vertus assierent principalement à Rois, Prin-
 „ ces, Chevaliers, & Nobles hommes, & pour
 „ ce peuvent lesdites Thoisons être raisonnable-
 „ ment attribuées à l'Ordre de la Thoison d'or,
 „ ou sous le nom de la Thoison peut avoir été
 „ meut ce très devot, très reluyfant, & très
 „ Catholique Prince Monseigneur le Duc vo-
 „ tre bon pere à qui Dieu soit Misericors, d'a-
 „ voir institué cette très-sainte & devote Or-
 „ dre, mesmement attenduë & considerée la
 „ fin de laquelle contendent les Chapitres &
 „ Statuts d'icelle, qui ne sont que à bonnes
 „ mœurs & à vertus telles que celles qui doi-
 „ vent resider & estre en cuer de noble homme.
 „ Et dans un autre endroit, il dit encore:

HISTOIRE

42

» Pour ce qu'ainsi est, mon très redouté Sei-
 » gneur, que nous avons à parler de la Thoison,
 » il me semble expedient, mais nécessaire sca-
 » voir & entendre que c'est dont premierement
 » elle vient, laquelle chose connuë on trouve-
 » ra que ce n'est pas vanité ne chose qui fasse
 » peu à estime; car par cette Thoison d'or de
 » Jason & celle de Jacob seront démontrées
 » plusieurs Vertus appartenantes à notre sain-
 » te & Chrétienne foi, pourquoi faut conclu-
 » re que très-Noble, très-Catholique & très-
 » prudent Prince feu de très-noble mémoire
 » mon très redouté Seigneur Monseigneur Duc
 » Philippes votre pere que Dieu pardoint n'a
 » pas, comme dit est, en vain institué icelle Or-
 » dre sous l'Enseigne de la Thoison d'or".

Le Duc de Bourgogne ayant donc institué
 cet Ordre, au mois de Janvier 1429. le premier
 Chapitre le tint l'année suivante à Lille, où
 furent créés, cumme on l'a dit, les premiers
 Chevaliers au nombre de vingt quatre. Et l'an
 1431. ce Prince dressa dans la même Ville les
 Statuts que ces Chevaliers devoient observer.
 Ils contiennent soixante-six Articles, auxquels
 les successeurs du Duc de Bourgogne ont fait
 dans la suite plusieurs changemens. Car par le
 vingt deuxième Article, il étoit porté que l'on
 devoit solemniser la fête & tenir le Chapitre de
 l'Ordre tous les ans le jour de St. André Apô-
 tre sous la protection duquel il fut mis; mais à
 cause que les jours sont courts en hyver, & que
 les Chevaliers auroient eu de la peine à s'y trou-
 ver & venir si souvent dans cette fâcheuse sai-
 son, il fut ordonné que cette fête se celebreroit

tous

tous les trois ans le 2. jour de Mai; & Charles dernier Duc de Bourgogne, fils du Fondateur, ordonna que les Chapitres de l'Ordre se tien- droient en tel tems & en telle saison de l'année, que le Souverain de l'Ordre jugeroit à propos, ce qui a toujours été observé depuis.

Le même Prince, dans le Chapitre qu'il tint à Valenciennes l'an 1473. voulut que les manteaux & les chaperons des Chevaliers fussent à l'avenir de velours cramoisi, doublez de satin blanc; au lieu qu'auparavant ils n'étoient que de drap, & que sous ces manteaux ils portaient aussi des robes de velours cramoisi. Il ordonna de plus que les Officiers de l'Ordre, qui sont le Chancelier, le Trésorier, le Greffier & le Roi d'armes, auroient aussi des manteaux, des robes & des chaperons de velours cramoisi, & que la difference qu'il y auroit entre cet habillement & celui des Chevaliers, c'est que le manteau des Chevaliers auroit un bord semé de fils, pierres, étincelles & Toisons brodez d'or, comme il étoit porté par les Statuts, & que ceux des Officiers seroient tout unis. Il les obligea aussi de porter le troisiéme jour de la solemnité du Chapitre, lorsqu'ils assisteroient à l'Office de la Vierge, une robe de damas blanc avec un chaperon de velours cramoisi. Il engagea les Souverains de l'Ordre à leur fournir seulement les manteaux de velours cramoisi, & voulut que les Chevaliers achetaient à leurs dépens les robes & chaperons noirs pour le second jour, & les robes blanches pour le troisiéme.

Ils devoient tous être nobles d'extraction, & n'être engagez dans aucun autre Ordre, excepté

té les Empereurs, les Rois & autres Princes Souverains. Ils étoient obligez de porter tous les jours le Colier en public, hormis lorsqu'ils alloient en campagne; car alors ils portoient seulement la Toison pendue à un ruban, & ils ne pouvoient la faire plus grande, ni l'enrichir de pierreries, encore moins la vendre. Ils juroient une fidélité & un attachement inviolable au Grand Maître de l'Ordre, & devoient s'employer avec ardeur à se défaire de toute inimitié. Le Grand Maître ne pouvoit entreprendre rien d'important, sans le consentement unanime de tous les Chevaliers. S'il y en avoit quelqu'un qui eût reçu quelque injure, elle rejaillissoit sur tout le Corps, & ils la regardoient comme faite à chacun en particulier: ils étoient même obligez de s'unir tous ensemble pour s'en venger, & quand quelqu'un de leurs Confrères avoit le malheur d'être fait prisonnier de guerre, ils étoient obligez de payer sa rançon pour le faire mettre en liberté. On chassoit de la Société tous ceux qui étoient infectez d'hérésie, ou qui avoient commis quelque mauvaise action, quelque trahison, ou quelque lâcheté.

Le plus ancien de l'Ordre a la presséance, si l'on en excepte le Prince, qui a toujours le premier rang. L'Ordre est gouverné par quatre Officiers, qui sont, comme on l'a dit, un Chancelier, un Trésorier, un Greffier & un Roi d'armes, & ils jurent tous & promettent solennellement de garder le secret. Il fut bâti un Cloître dans l'Eglise Ducale de Dijon, pour y entretenir les Chevaliers qui tomboient dans

la

DES CHEVALIERS. 45

la pauvreté. Pour célébrer la Fête de S. André ils mettent l'habit cramoisi en mémoire de ses souffrances. Dans cette Fête le Chancelier leur fait lecture des Loix & Instituts de l'Ordre. Lors qu'un Chevalier est mort, ils s'assemblent ou dans la maison du defunt, ou en Chapitre général, & là le Chancelier leur fait faire serment qu'ils procéderont avec équité & en conscience à une nouvelle élection. Après cela le Greffier rassemble les petits billets où sont écrits les noms de ceux à qui on donne des voix pour être élus, & celui qui en a le plus est fait Chevalier. Si c'est un étranger on lui envoie la Toison d'Or; mais s'il est du Pays, il faut qu'il vienne lui-même recevoir cet honneur de la main du Prince, & lors que les Chevaliers meurent ils donnent ordre avant leur mort pour faire rendre le Colier au Prince.

Cet Ordre a obtenu plusieurs grands & considérables privilèges des Papes & des Rois d'Espagne. Leon X. donna au Chancelier le pouvoir d'absoudre les Chevaliers & leurs Officiers, & de les dispenser de leurs vœux, excepté des vœux ordinaires. Il leur accorda aussi de pouvoir être participans, en cas de mort, de l'absolution Apostolique qui se donne une fois l'année. Il leur permit de manger des œufs & du lait en Carême; de faire dire la Messe dans leurs Chapelles; & à leurs femmes & enfans le droit d'entrer dans toutes sortes de Couvens. Charles le *Hardi*, Maximilien I. & Philippe II. leur accordèrent le pas devant toutes sortes de personnes, excepté les Princes du sang des Têtes Couronnées. Ils sont exemts de

toutes

toutes fortes de tributs, & Philippe IV. leur permit de se couvrir en présence du Roi, de même que les *Grands* du Royaume, & d'avoir entrée dans toutes les chambres du Palais, même dans celle du Roi.

L'Instituteur de cet Ordre ayant été tué en Lorraine devant la Ville de Nanci qu'il affiegeoit, ne laissa qu'une fille unique, nommée Marie, qui herita de ses Etats. Elle avoit épousé Maximilien d'Autriche qui fut depuis Empereur; & de ce mariage nâquit Philippe d'Autriche, lequel ayant épousé Jeanne fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle, unit par ce moyen les Etats du Duc de Bourgogne à la Monarchie d'Espagne; & depuis ce tems-là les Rois d'Espagne ont toujours conferé l'Ordre de la Toison d'or.

Ce Philippe premier Roi d'Espagne tint l'an 1500. à Bruxelles un Chapitre de l'Ordre, où il déchargea les Chevaliers de payer quarante écus d'or à leur reception, conformément à l'Article LXII. des Statuts. Charles I. son fils, qui fut depuis Empereur sous le nom de Charles V. fit aussi plusieurs changemens & déclarations sur les Statuts dans le Chapitre qui se tint à Gand l'an 1516. Entre autres, il augmenta le nombre des Chevaliers, de 24. & de 20. qu'ils étoient auparavant, jusques à cinquante & un, y compris le Chef & le Souverain; & comme ils étoient obligez de porter toujours le Grand Colier de l'Ordre, & qu'il falloit qu'il parût, ce qui étoit incommode, il ordonna qu'on le porteroit à l'avenir à découvert aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte &

de S. André Patron de l'Ordre, comme aussi aux obseques des Chevaliers, dans les Assemblées ordinaires & extraordinaires, & dans d'autres Ceremonies marquées par son Ordonnance, & qu'aux autres jours, les Chevaliers porteroient seulement une Toison d'or attachée à un filet d'or, ou à un ruban de soye.

La fortune n'ayant pas été favorable à cet Empereur sur la fin de son Regne, le fit resoudre à la retraite; c'est pourquoi étant à Bruxelles l'an 1555. il ceda ses Etats d'Allemagne à Ferdinand son Frere, & ceux d'Espagne, de Bourgogne, de Flandre & les autres à Philippe II. son Fils. Mais comme la Grande-Maîtrise de l'Ordre de la Toison d'or appartenoit à l'Espagne, il fit aussi son Fils Grand-Maître de cet Ordre, & lui mit la Couronne sur la tête. Ce nouveau Roi d'Espagne fit encore des changemens aux Statuts de l'Ordre, dans le Chapitre qui se tint à Gand l'an 1559. Il ordonna que les manteaux noirs & les chaperons, qui n'étoient que de drap, seroient aussi à l'avenir de velours noir, & qu'ils seroient donnez aux Chevaliers & Officiers par le Souverain: que le Colier se porteroit dès les premieres Vêpres de toutes les Fêtes, auxquelles les Chevaliers le devoient porter, aussi bien qu'à la grande Messe & aux secondes Vêpres, toutes les fois qu'ils sortiroient de leurs maisons pour aller à l'Office Divin, ou qu'ils paroïtroient en public pour leurs propres affaires; & comme cet Ordre avoit été institué pour la propagation de la Foi, il voulut, conformément aux Statuts, que l'on n'y reçût au-

cune

cune personne suspecte d'Herésie, & obligea les Chevaliers, avant que de proceder à l'élection d'un nouveau Chevalier, de faire serment qu'ils n'éliroient aucune personne hérétique ni suspecte d'Herésie.

Les Chevaliers de cet Ordre étoient autrefois élus à la pluralité des voix dans les Chapitres, & le nombre en avoit été fixé à cinquante & un par l'Empereur Charles Quint, comme nous avons dit; mais Philippe II. voulant que la création de ces Chevaliers dépendît entièrement de lui & des Souverains de l'Ordre, il obtint l'an 1572. du Pape Gregoire XIII. un Bref, qui lui accordoit le pouvoir de conferer cet Ordre quand bon lui sembleroit, & à telles personnes qu'il voudroit sans la participation des Chevaliers, comme on le peut voir par la teneur de ces Lettres Apostoliques, qui étoient conçues en ces termes.

*Gregorius Pape XIII.
Carissime in Christo Fili
noster, salutem, & Aposto-
licam benedictionem.*

*Exponi nobis nuper fe-
cisti, quod ad presens
vacant plura loca, &
officia Ordinis, seu Socie-
tatis Velleris Aurei, del
Toison, vulgo nuncupati,
& dubitant de locis &
officiis hujusmodi extra
Capitulum dicti Ordinis*

Gregoire Pape XIII.
du nom, Très-cher Fils
en Jesus-Christ, Salut &
Benediction Apostoli-
que.

Vous nous avez fait
exposer dernièrement,
qu'il y avoit à présent
plusieurs places & offi-
ces vacans dans l'Ordre
ou Societé communé-
ment dite la Toison d'or,
& que l'on est en dou-
te que l'on puisse en
dis.

disponere, seu providere posse.

Ad omnemigitur dubitandi materiem tollendam, tuis in hac parte supplicationibus inclinanti, tibi, ut hac vice de locis, & officiis hujusmodi extra dictum Capitulum, quatenus id aliter facere nequeas, ad tui beneplacitum, disponendi licentiam, Apostolicâ auctoritate, tenore presentium concedimus.

Non obstantibus dicti Ordinis juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate aliâ roboratis, statutis, & consuetudinibus, stabilimentis, usibus, & naturis, etiamsi in illis caveatur expresse, quod illa officia extra dictum Capitulum conferri non possunt, & aliter factæ collationes, & provisiones nullæ essent: privilegiis quoque indultis, &

Tome IV.

disposer & les remplir hors du Chapitre General dudit Ordre.

Pour lever donc toute incertitude à ce sujet, & ayant égard à vos très-humbles prieres, nous vous accordons par ces Présentes, en vertu de l'Autorité Apostolique, le pouvoir de disposer à votre gré, pour cette fois seulement, & tant que vous le puissiez faire à l'avenir, desdites places & offices vacans, hors du Chapitre General de l'Ordre.

Et ce nonobstant tout serment, confirmation Apostolique & autres formalitez dont les Statuts, usages, établissemens & coutumes dudit Ordre pourroient être revêtus, quoiqu'il y fût déclaré expressément que lesdits Offices ne pourroient être conferez hors du Chapitre General, & que la collation ou provision autrement faites

D

litteris

litteris Apostolicis in contrarium quomodolibet concessis, approbatis, & innovatis (quibus omnibus eorum tenore in presentibus pro expressis habentes, illis aliàs in suo robore permansuris hac vice dumtaxat specialiter, & expressè derogamus) ceterisque contrariis quibuscunque.

feroient nulles & de nul effet, dérogeant en cette partie, pour cette fois seulement, par la teneur des Présentes, à tous privilèges, indults & Lettres Apostoliques données au contraire, de quelque manière qu'elles soient accordées, confirmées & renouvelées; tout le reste demeurant en sa force & vigueur.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris, die 15. Octobris anno millesimo quingentesimo septuagesimo secundo, Pontificatus nostri anno sexto.

Donné à Rome dans le Palais de S. Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 15. d'Octobre 1572. de notre Pontificat le 6.

Le Pape Clement VIII. accorda la même chose à Philippe III. l'an 1596. & aujourd'hui le nombre des Chevaliers n'est plus limité.

Il y a eu un grand nombre de Souverains à qui les Rois d'Espagne ont envoyé le Colier de cet Ordre; car sans parler de tous les Empereurs qui ont succédé à Charles-Quint jusques à présent, François II. & Charles IX. Rois de France, Edoüard IV. Henri VII. & Henri VIII. Rois d'Angleterre, des Rois de Bohême de Hongrie, de Naples, de Sicile, de Portugal, de Pologne, de Dannemarck & d'Ecosse,

&

DES CHEVALIERS. 251

& un grand nombre de Princes Souverains d'Allemagne & d'Italie se sont fait un honneur d'être de cet Ordre. C'est ce qui nous a porté à donner ici, outre la Chronologie de ses Grands-Maîtres & Chefs Souverains, celle de tous ses Chevaliers, autant que nous avons pu en avoir connoissance jusqu'à présent.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE

DES

GRANDS-MAITRES

Chefs Souverains, & des Chevaliers

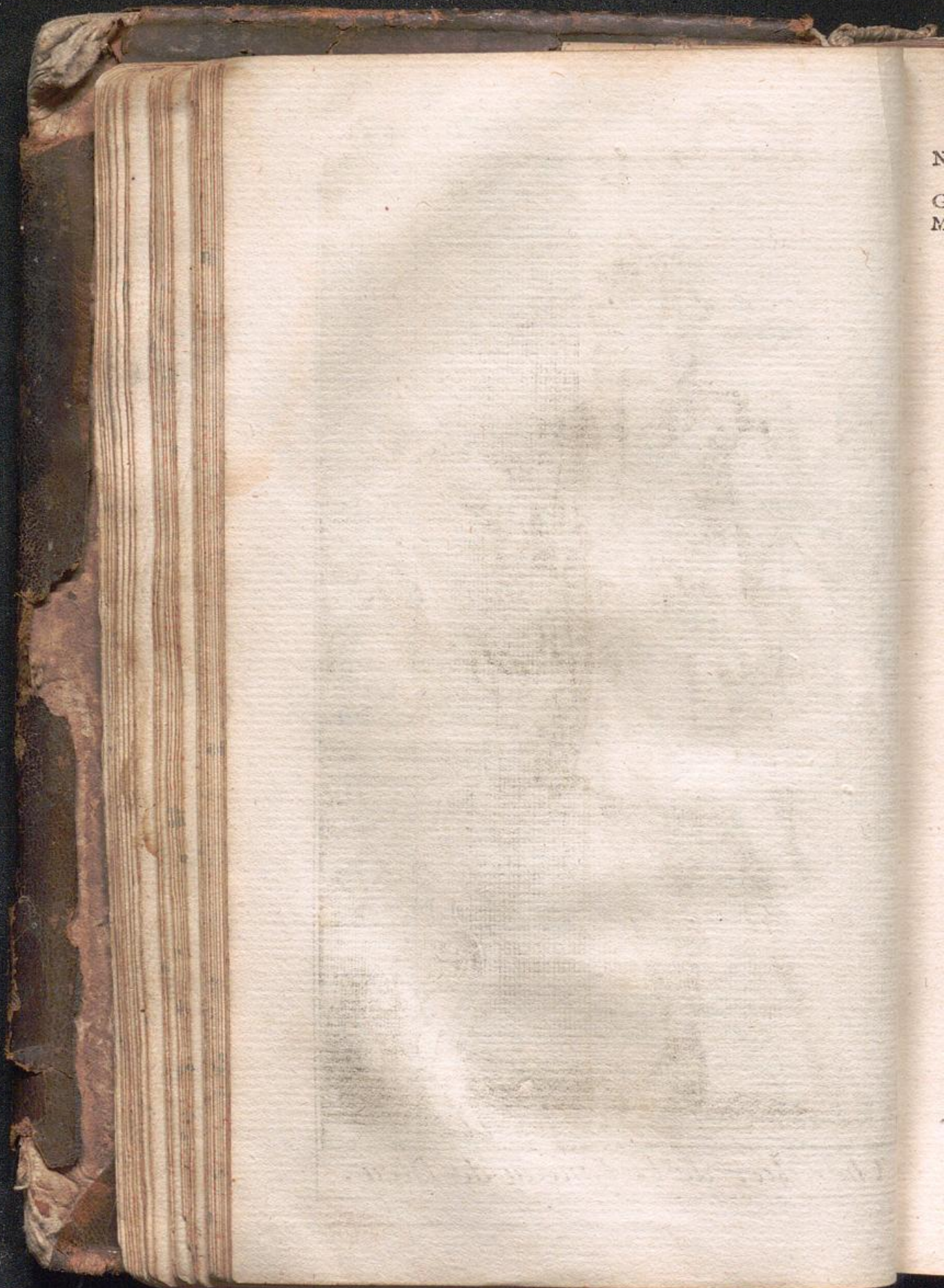
Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	du Nouvel Ordre de la Toison d'Or en Espagne.	Ans de leur Maîtrise.
I.	1429	PHILIPPE dit LE BON, Duc de Bourgogne &c. Fondateur, premier Chef & Souverain de l'Ordre.	38.
		CHEVALIERS.	
		Guillaume de Vienne.	
		Regnier Pot.	
		Jean de Roubais.	
		Roland de Wtkercke.	
		Antoine de Vergy.	
		David de Brimeu.	
		D 2 Hugues	

Nombre des Grands- Maitres.	Ans de J. C.	
		Hugues de Lannoy.
		Jean de la Clyte.
		Antoine de Thoulunion.
		Pierre de Luxembourg.
		Jean de la Tremoille.
		Guillebert de Lannoy.
		Jean de Luxembourg.
		Jean de Villers.
		Antoine de Croy.
		Florimond de Brimeu.]
		Robert de Masmines.
		Jaques de Brimeu.
		Baudouin de Lannoy, dit le Begue.
		Pierre de Beaufroimont.
		Philippe de Ternant.
		Jean de Croy.
		Jean de Crequy.
		Jean de Neufchâtel.
		Frederic, dit Valeran, Comte de Meurs.
		Simond de la Laing.
		Andrieu de Thoulunion.
		Jean de Meleun.
		Jaques de Crevecœur.
		Jean de Vergy.
		Gui de Pontailler.
		Boudot de Noyelles.
		Jean Bâtard de Luxembourg.
		Charles de Bourgogne.
		Roprecht de Vernembourg.

Thibaut



Chevalier de l'Agneau de Dieu.



N
G
M

DES CHEVALIERS. 53

Nombre des Grands- Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maî- trise.
		Thibaut Seigneur de Neuf- châtel. &c.	
		Charles Duc d'Orleans.	
		Jean Duc de Bretagne.	
		Jean Duc d'Alençon.	
		Mathieu de Foix	
		Alphonse Roi d'Arragon V. du nom.	
		François de Borsele.	
		Renauld de Brederode.	
		Henri de Borsele.	
		Jean Seigneur & Ber d'Auxi Seign. de Fon- taine sur Somme &c.	
		Drieu de Humieres.	
		Jean I. du nom Duc de Cleves &c. &c.	
		Jean de Guevara.	
		Pedro de Cardona.	
		Jean de Lannoy.	
		Jaques de Lalain.	
		Jean de Neufchastel.	
		Jean de Bourgogne.	
		Antoine Bâtard de Bour- gogne Comte de la Ro- che en Ardennes &c.	
		Adolphe de Cleves.	
		Jean de Coymbre.	
		Jean Roi d'Arragon II. du nom &c.	
		Adolphe le Jeune, Duc de Gueldres &c.	
		Thibaut de Neufchastel.	
		Philippe Pot.	

54 HISTOIRE

Nombre des Grands- Maitres. II.	Ans de J. C.	Louis de Bruges. Guy de Roye &c.	Ans de leur Mai- trise.
	1468	CHARLES, dit <i>le Hardi</i> , Duc de Bourgogne &c. second Chef & Souverain de l'Or- dre.	10.

CHEVALIERS.

Edouard Roi d'Angleter-
re. IV. du nom.
Louis de Châlon.
Jean de Damas.
Jaques de Bourbon.
Jaques de Luxembourg.
Philippe Duc de Savoye
&c.
Philippe de Crevecoeur.
Claude de Montaigu.
Fernandes Roi d'Arragon,
&c.
Ferdinand Roi de Naples,
&c.
Jean de Rubempré.
Philippe de Croy.
Jean de Luxembourg.
Guy de Brimeu.
Engelbert Comte de Naf-
sau.

III.	1478	MAXIMILIEN Duc d'Au- triche, &c. troisiéme Chef & Souverain de l'Ordre.	42.
------	------	---	-----

CHE-

DES CHEVALIERS.

55

Ans de leur Maîtrise.	Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.	Ans de leur Maîtrise.
10.			<p>CHEVALIERS.</p> <p>Guillaume d'Egmont. Wolfart de Borsele. Josse de Lalain. Jaques de Luxembourg. Philippe de Bourgogne. Pierre de Luxembourg. Jaques de Savoye. Bertremy de Liektenstein. Claude de Thoulonion. Jean de Ligne. Pierre de Hennin. Baudouin de Lannoy. Guillaume de la Baume. Jean de Berges. Martin de Polheim. Philippe d'Autriche, &c.</p>	
	IV.	1519	<p>PHILIPPE I. Roi de Castille, &c. quatrième Chef & Souverain de l'Ordre.</p>	I.
			<p>CHEVALIERS.</p> <p>Frederic d'Autriche. Henri VII. Roi d'Anglet. Albert Duc de Saxe. Henri de Wittehem. Pierre de Lannoy. Everard de Wirtemberg. Claude de Neufchastel. Jean I. Comte d'Egmont.</p>	
			<p>D 4 Chris-</p>	

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

Christophle Prince.
Jean de Cruninghe.
Charles de Croy.
Guillaume de Croy.
Charles de Meleun.
Jaques de Luxembourg.
Wolfgang de Polheim.
Istel Friderick de Zollern.
Corneille de Berghes.
Philippe de Bourgogne.
Michel de Croy.
Jean de Luxembourg.
Charles d'Autriche.
Henri VIII. Roi d'Ang
Paul de Liecktenstein.
Charles Comte de Lalain.
Wolfgang de Furstemberg
Jean Manuel de Belmon-
té, &c.
Floris d'Egmont.
Jaques de Hornes.
Henri de Nassau.
Ferri de Croy.
Philibert de Vere.

Ans
de
leur
Mai-
trise.

V.

1520

CHARLES Roi de Castille
puis Empereur V. du
nom, Cinquieme Chef &
Souverain de l'Ordre. . . 36

CHEVALIERS.

François Roi de France I.
du Nom.

Fer-

DES CHEVALIERS. 57

Nombre des Grands- Maitres.	Ans de J. C.	Ferdinand I. du nom, Em- pereur des Romains, &c. Frederic, Comte Palatin, &c. Jean de Brandenbourg, V. du nom. Guy de la Baume. Hoier de Mansfeldt. Laurens de Gorrevod. Philippe de Croy. Jacques de Gavre. Antoine de Croy. Antoine de Lalain. Charles de Lannoy. Adolphe de Bourgogne. Philibert de Châlon. Felix de Werdenbergh. Emanuel Roi de Portugal. Louis Roi de Hongrie. Michel de Wolkenstein. Maximilien de Hornes. Guillaume de Ribaupier- re. Jean II. Baron de Traze- gnies, &c. Jean de Waffenaer. Maximilien de Berghes. François de Meleun. Jean Comte d'Egmont, &c. Fradrique de Toledo. Diego Lopes de Pacheco.	Ans de leur Mait- trise.
		D 5	Diego

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

Ans
de
leur
Mait-
trise.

Diego Hurtado de Men-
doça.

Inigo de Velasco.

Alvaro de Zuniga.

Antonio Manriques de
Lara.

Fernand Remontfolck.

Pierre-Antoine Sanseve-
rino.

Fadrique Henriques de
Cabrera.

Alvaro Perez Osorio.

Christierne II. du nom,
Roi de Dannemarck.

Sigismond I. du nom, Roi
de Pologne.

Jacques de Luxembourg.

Adrien de Croy.

Jean III. du nom Roi de
Portugal.

Jacques V. du nom, Roi
d'Esosse.

Fernand d'Arragon.

Pedro Hernandes de Ve-
lasco.

Philippe Duc de Baviere,
dit le Guerrier.

George, Duc de Saxe.

Bertrand de la Cueva.

André Doria.

Philippe d'Autriche.

Renaud de Brederode.

Ferrante Gonzaga.

Nicolas, Comte de Salms.

Clau-

DES CHEVALIERS. 59

Nombre des Grands- Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Mai- trise.
		Claude de la Baume.	
		Antoine de Berghes.	
		Jean de Hennin.	
		Charles Second Comte de Lalain.	
		Louis de Flandres.	
		George Schenck.	
		Philippe de Lannoy.	
		Philippe de Lannoy, Sei- gneur de Molembais, &c.	
		Alphonso d'Avalos Aquino.	
		Francisco de Zuniga.	
		Maximilien d'Egmont.	
		René de Châlon.	
		Maximilien, Empereur des Romains.	
		Inigo Lopes de Mendoga & de la Vega.	
		Fernand Avars de Tole- do.	
		Cosme de Medicis.	
		Albert Duc de Baviere.	
		Emanuel Philibert Duc de Savoie, &c.	
		Octave Farnese.	
		Manrique de Lara.	
		Frederic Comte de Fur- stemberg.	
		Philippe de Lannoy.	
		Joachim de Rye.	
		Pontus de Lalain.	
		Lamoral, Comte d'Eg- mont, &c.	Clau-

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

Claude de Vergy.
Jacques de Ligne.
Philippe de Lalain.
Maximilien de Bourgo-
gne.
Pierre Ernest Comte de
Mansfelt.
Jean de Ligne.
Pierre de Verchin.
Jean de Lannoy.
Pedro Fernandez de Cor-
doua & Figueroa.

Ans
de
leur
Mai-
trise.

VI.

1556

PHILIPPE II. Roi de Castille,
&c. fixième Chef & Sou-
verain de l'Ordre.

42.

CHEVALIERS.

Henri le Jeune, Duc de
Brunswick, &c.
Ferdinand, Archiduc
d'Autriche.
Philippe de Croy.
Gonçalo Fernandez de
Cordoua.
Charles d'Autriche.
Louïs Henriquez de Ca-
brera.
Alonso d'Arragon.
Charles de Berlaymont.
Philippe de Stavele.
Charles de Brimeu.
Philippe de Montmoren-
cy. Jean

DES CHEVALIERS. 61

Nombre des Grands- Maitres,	Ans de J. C.		Ans de leur Maf- trife.
		Jean de Berges.	
		Guillaume de Nassau.	
		Jean de Montmorency.	
		Jean Comte d'Oostfrise, &c.	
		Uladislas, Baron de Bern- seyn.	
		Ferdinand François d'A- valos de Aquino.	
		Antoine Maria Doria.	
		Sforça Sforça, Comte de Santa Fiora, &c.	
		François II. du nom, Roi de France.	
		Guido Baldo de Montfel- tre de la Rovere.	
		Marc-Antoine Colonne.	
		Philippe de Montmoren- cy.	
		Baudoin de Lannoy.	
		Guillaume de Croy.	
		Florent de Montmorency.	
		Philippe, Comte de Li- gne, &c.	
		Charles de Lannoy.	
		Antoine de Lalain.	
		Joachim, Baron de Neu- haus.	
		Charles IX. du nom, Roi de France.	
		Jean d'Autriche.	
		Erich, Duc de Brunswick, &c.	
		Rodolphe II. du nom, Em- pereur des Romains, &c.	
		Jean,	

Nombre
des
Grands-
Maîtres.

Ans
de
J. C.

Jean, Duc de Bragance,
&c.

Alonzo Perez de Gusman
& Bueno.

Philippe d'Autriche.

Charles Emanuel Duc de
Savoie &c.

Louis Henriques de Ca-
brera.

Louis de la Cerda.

Charles Archiduc d'Au-
triche.

Guillaume Comte Palatin
du Rhin, &c.

Francisco de Medicis, &c.
Alexandre Farnese.

Francisco Maria Feltrio de
la Rovere.

Vespasien Gonsaga Colo-
na.

Don Carlos d'Arragon.

Diego Fernandez de Cor-
dona.

Horatio Caëtano.

Vincent Gonsaga.

Inigo Lopez de Mendocça.

Jean Fernandez Pacheco
de Acugna.

Matthias Empereur des
Romains &c.

Ferdinand Empereur des
Romains &c.

Sigismond Batory.

Pedro de Medicis.

Guil-

Ans
de
leur
Mai-
trise.

DES CHEVALIERS. 63

Nombre des Grands- Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maî- trise.
		Guillaume Urfin de Ro- semberg	
		Leonard de Harrach.	
		Horatio de Lannoy.	
		Marc de Rye.	
		Maximilien Comte d'Oost- frise &c.	
		Charles de Ligne.	
		Florent de Berlaymont.	
		Philippe d'Egmont.	
		Emanuel Philibert de La- lain.	
		Robert de Melun.	
		Alonso Felice d'Avalos.	
		François de Vergy.	
		Francisco de Santapau.	
		Jean d'Aysburg.	

VII. 1598 PHILIPPE III. DU NOM,
Roi de Castille &c. sep-
tième Chef & Souverain
de l'Ordre. 23.

CHEVALIERS.

- Albert Archiduc d'Autri-
che.
- Louis Henriques de Ca-
brera.
- Ferrante Gonsaga.
- Jean de la Cerda.
- Antoine Alvarez de Tole-
do & Biamonté.
- Charles Philippe de Croy.
Char-

Charles Philippe de Croy,
Marquis d'Havré &c.

Philippe de Croy.

Philippe Guillaume de
Nassau.

Lamoral Comte & Prince
de Ligne &c.

Charles d'Egmont.

Claude de Vergy.

Pedro Caetano.

Sigismond III. du nom,
Roi de Pologne &c.

Ranuce Farnefe.

Diego Henriques de Gus-
man.

Maximilien Comte Pala-
tin du Rhin &c.

Herman Comte de Berg,
&c.

Carlos d'Arragon.

Ambroise Spinola

Cesar d'Este.

Alexandre Pico.

Camillo Caracciolo.

Matheo de Capoua.

Marcio Colona.

Inigo d'Avalos de Aqi-
no.

Virgino Urfini.

Louys Caraffa de Marra.

Andrea Mattheo Aquavi-
va.

Fabricio de Braciforte.

Antoine de Moncada &
Arragon

Jean

DES CHEVALIERS.

65

Ans de leur Maîtrise.	Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	<p>Jean André Doria. Pedro Telles Giron. Jean d'Arragon. Alonso Diego Lopez de Zuniga & Sotomayor. Francisco Colona Rodrigo Ponce de Leon. Francisco Gonzaga. Friderico Landi. George Louïs Landgrave de Leuchtembergh &c. Paul Sixte Trauthson. Philippe d'Autriche. Charles de Longueval. Frideric Comte de Bergh. Charles Emanuel de Gorrevod. Antoine de Lalain. Jean de Croy. Manuel Alonzo Perez de Gusman & Buone. Cleviadus de Vergy. Wolfgang Guillaume Comte Palatin du Rhin. Wladislas Sigismond Roi de Pologne & de Suede. Philibert d'Este. Paulo Sangro. Philippe d'Arſchot. Charles Alexandre de Croy. Christophle de Ryes, de la Palu.</p>	Ans de leur Maîtrise.

Tome IV.

E Vratiss

Nombre
des
Grands
Maîtres.

Ans
de
J. C.

Vratislas Comte de Fur-
stemberg &c.

Jean d'Oostfrise.

Christophle d'Oostfrise.

Jean Olderich Prince
d'Eggemberg &c.

Sdenco Adalberto Poppel.

Jean George Prince de
Hohenzollern &c.

Ans
de
leur
Maî-
trise.

VIII.

1621

PHILIPPE IV. DU NOM,
Roi de Castille &c. huitième
Chef & Souverain de
l'Ordre.

46.

CHEVALIERS.

Francisco Diego Lopez de
Zuniga & Sotomayor.

Charles de Lalain.

François Thomas d'Oyse-
lay.

Louis de Velasco.

Guillaume de Melun.

Charles Duc de Troppan
&c.

Leonard-Helfrid Comte de
Meggaw &c.

Charles d'Autriche.

François Christophle Ke-
venhuller.

Philippe de Rubempré.

Alexandre de Bournon-
ville.

Alexan-

DES CHEVALIERS. 67

Ans
de
leur
Maî-
trise.

Nombre
des
Grands-
Maîtres.

Ans
de
J. C.

Alexandre Prince de Chi-
may &c.
Honoré Grimaldi II. du
nom Prince de Mona-
co &c.
Paulo Savello.
Fabricio Carafa.
Francisco Marino Carac-
ciolo.
Ferdinand Ernest Empe-
reur des Romains &c.
Leopold Archiduc d'Au-
triche &c.
Albert Wenceslas Eusebe.
Jean Comte de Nassau &c.
Aloso Fernandez de Car-
doua & Figueroa.
George Louis Comte de
Schwartzemberg &c.
Tiberio Vincenzo.
Maximilien Comte de
Sainte Aldegonde &c.
Jean de Montmorency,
Maximilien II. de Hennin,
Comte de Bossu &c.
Tiberio Carafa.
Rambauld Comte de Col-
lalto &c.
Jean Jaques Comte de
Bronckhorst &c.
Ernest Comte d'Isenburg
&c.
Octavio Visconti.
Louis d'Arragon.

Ans
de
leur
Maî-
trise.

46.

E 2

Al-

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

Ans
de
leur
Mait-
rise.

Albert de Ligne.
Othon Henry Fuger.
Charles de Harrach.
Nicolas Comte d'Esterha-
zi &c.
Philippe Spinola.
Godefroy-Henri, Comte
de Papenheim &c.
Adam Comte de Wald-
stein &c.
Jean Baptista de Capoua.
Paulo de Sangro.
Hector Ravachiero.
Claude de Lannoy.
Balthazar-Charles-Domi-
nic &c. d'Autriche,
Prince d'Espagne.
Francois d'Este.
Jean Cazimir Roy de Po-
logne &c.
Sifrid-Christophle Baron
de Preuner &c.
Guillaume Marquis de Ba-
den &c.
Francois Maria Caraffa.
Charles Toco.
Balthazar Philippe de
Gand &c.
Guillaume Comte de Sla-
wata &c.
Wenceslas-Eusebe Poppel
Antoine Udalrick Prince
d'Eggemberg &c.
Henri Schlich.

Octa-

DES CHEVALIERS. 69

Ans
de
leur
Maî-
trise.

Nombre
des
Grands-
Maîtres.
Ans
de
J. C.

Ans
de
leur
Maî-
trise.

Octavio Piccolomini.
François Marquis d'Alca-
retto.
Ferdinand-Charles Archi-
duc d'Autriche &c.
Philippe François Duc
d'Arembergh &c.
Sigismond Louïs Helfrid.
Eugene de Hennin.
Philippe François Charles
de Croy.
Claude Lamoral.
Philippe de Croy.
Eustache de Croy.
George Adam Borzita.
Jean-Louïs Comte de Naf-
sau &c.
Jean Alphonse Pimentel.
Nicolas-Maria de Gus-
man.
Diego Lopez Pacheco.
Ferdinand Roi de Hon-
grie &c.
Paul Palfi.
Jean Wichard.
Sigismond Sfondrati.
Charles Albert.
Jean Adolphe Comte de
Schwartzenberg &c.
Diego d'Arragon.
Louis-Guillaume de Mon-
cada.
Philippe Guillaume, Com-
te Palatin du Rhin.

E 3 Jean

Jean François Trauthson.
 Marc-Antoine Colona.
 François Filomarino.
 Jean Maximilien Comte
 de Lamberg &c.
 Leopold Ignace Empereur
 des Romains &c.
 Louis Ignace Fernandez
 de Cordoua.
 Manuel Lopez de Zuniga.
 Bernard-Ignace Borzita.
 Maximilien Comte de
 Waldstein &c.
 Jean Christophe Comte
 de Puechaim &c.
 Hannibal, Marquis de
 Gonzaga.
 Charles d'Este.
 Nicolas Ludovisio.
 Jean Ferdinand Comte de
 Porzia &c.
 Philippe Emanuel de Croy.
 Jules Savelly.
 Fabricio Pignatello.
 François Caetano.
 François-Desiré Prince de
 Nassau &c.
 Jean-Baptiste Borghese.
 François Comte de Vesse
 leny de Hadad &c.
 François-Eusebe Comte
 de Petting &c.
 George Louis Comte de
 Sinzendorff.

Jean

DES CHEVALIERS. 71

Ans
de
leur
Maî-
trise.

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

Jean de Rothal.
Sigismond François Ar-
chiduc d'Autriche &c.
Nicolas Esdrin.
Gualtier de Leslie.

Ans
de
leur
Maî-
trise

IX. 1667 CHARLES II. DU NOM,
Roi de Castille, puis neu-
vième Chef & Souverain
de l'Ordre.

33.

CHEVALIERS.

François Albert Comte de
Harrach &c.

Philippe Hippolite Charles
Spinola.

Bruay, Baron d'Andre,
Philippe Caetano.

Theodore Trivulce.

Charles Baron de Batte-
ville.

Raymond Comte de Mon-
tecuculi &c.

Manuel Zarmiento,

Michel Korribut Wiesno-
wilki Roy de Polog. &c.

Charles de Beaufremont.

Jean François de la Cerda.

Pedro de Portugal.

Diego d'Arragon.

David Ungnad.

Jean Hartwich.

Philippe Comte d'Egmont
&c. E 4 Fer-

H I S T O I R E

Ferdinand Joseph de Croy
 Laurent Onuphre Colona.
 Fabricio Carafa.
 Matheo Barberini.
 Jean Baptiste Ludovisio.
 Theobaldo Marq. de Vil-
 conti.
 Alphonse d'Avalos.
 . . Comte de Diedrichstein.
 Alexandre Prince de Bour-
 nonville &c.
 Jean de Velasco.
 Albert Comte de Zinzen-
 dorf.
 Charles de Lorraine.
 ean Hubert.
 Leopold Ignace Comte de
 Koningseg.
 Charles Ferdinand Comte
 de Walstein.
 Alexandre Prince de Par-
 me.
 Ernest Ferdinand de
 Croy.
 Antonio de Toledo.
 Pedro Nuñez.
 Fabrice d'Arragon.
 Antonio Comte Trotto.
 Eugene de Montmorency.
 Jean Charles de Batteville.
 Othon Henry d'Alcaretto.
 Charles II. Duc de Lor-
 raine & de Bar.
 Charles Comte de Borro-
 meo. Cesar

DES CHEVALIERS. 73

Nombre
des
Grands-
Maitres.

Ans
de
J. C.

César Marquis de Visconti.
 Charles d'Arragon.
 Charles Eugene d'Aremberg.
 Joachim Ernest Duc de Holstein.
 Fabricio d'Arragon.
 Conrard Balthazar, Comte de Starenbergh.
 - - - - Carafa Duc de Matalone.
 Sigismond Comte de Die-drichstein.
 Paul Comte d'Esferhazi de Galantha &c.
 Octave de Ligne.
 - - - - Prince de Pietra Persia.
 Ernest-Rutger Comte de Starenbergh.
 Henri de Melun.
 - - - - Carafa Prince de Belveder.
 Henri Louis Prince de Ligne.
 Philippe Charles François d'Arshot.
 Henri Comte de Mansfelt &c.
 Joseph Archiduc d'Autriche Roi de Hongrie &c.
 François Lopez Pacheco d'Acuna.

Ans
de
leur
Maitrise.

E 5

Jay-

Nombre des Grands- Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Mait- rise.
		Jayme Gomes Sarmiento de Villandrando &c.	
		----- de Guevara.	
		----- de Cordoua.	
		----- Barberini.	
		Eugene Louis de Bergh.	
		Louis Comte d'Egmont &c.	
		Eugene Alexandre, Prin- ce de la Tour &c.	
		Ferdinand-Gaston-Lamo- ral de Croy.	
		Philippe de Hennin.	
		Fr. Eugene Prince de Sav.	
		Gottlieb Comte de Win- disgratz.	
		----- Comte de Weisen- wolf.	
		Henri Comte de Starem- berg.	
		----- Comte de Rosen- berg.	
		Ferdinand Prince de Schwartzzenbergh.	
		----- Comte de Colobrat	
		François Udalricq de Kinsky.	
		----- Comte de Sorger.	
		----- Comte de Kaunitz	
		Antonio Comte Carafa.	

X. 1700 PHILIPPE de France, V.
du nom, Roi d'Espagne,
dixième Chef & Souve-
rain

DES CHEVALIERS. 75

Nombre
des
Grands-
Mâmes.

Ans
de
J. C.

rain de l'Ordre, Regnant.

Ans
de
leur
Maî-
trise.

CHEVALIERS.

Louïs, Duc de Bourgo-
gne.

Charles, Duc de Berry.

Philippe, Duc d'Orleans.

Albert C. Pr. El. de Ba-
viere.

Louïs Al. de Bourbon C.
de Toulouse.

Adr. Maur. Duc de Noail-
les.

André d'Avalos Pr. de
Montefarchio.

Jean Jer. Aquaviva d'Ar-
ragon.

Louis Joseph Duc de Ven-
dôme.

D. Hel. Tserclaes C. de
Tilly.

Louis Fr. d'Harcourt.

N. Marquis de Lede.

Louis Fr. Duc de Bou-
flers.

N. Comte d'Autel.

N. de la Cueva Duc d'Al-
buquerque.

Jacques Duc de Berwick.

N. Marquis de Bay.

N. Prince Pio.

N. Marquis de Creve-
coeur.

N.

Nombre
des
Grands-
Maîtres.

Ans
de
J. C.

N. Marquis de Ceva-Gri-
maldi.

Ans
de
leur
Maî-
trise.

N. Marquis de Liste-
nois.

N. Duc d'Atri.

N. Marquis de Beaufre-
mont.

N. Comte d'Estorre.

Outre un grand nombre de Gentilshommes, à qui CHARLES III. fils de l'Empereur Leopold, & maintenant Empereur, a conféré cet Ordre, en qualité de Roi d'Espagne dont il a pris le titre, qu'il conserve encore aujourd'hui.